

**Zeitschrift:** Journal suisse d'apiculture  
**Herausgeber:** Société romande d'apiculture  
**Band:** 56 (1959)  
**Heft:** 3

**Rubrik:** Société romande d'apiculture

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 24.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



# SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

## Assemblée des délégués

le samedi 14 mars 1959, à 10 heures précises,

à la salle du Cercle démocratique, Café Vaudois, Lausanne, Place de la Riponne  
Entrée : rue Valentin 2 (De la gare centrale : autobus Nos 1, 2 et 6)

### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et contrôle des pouvoirs.
2. Désignation des scrutateurs.
3. Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée.
4. Rapport du président.
5. Finances :
  - a) Rapport de la Société Fiduciaire sur l'exercice 1958.
  - b) Rapport de la Commission de vérification.
  - c) Budget 1959.
  - d) Fixation de la cotisation pour 1960. Le Comité propose de la maintenir à 7 fr. 50.
  - e) Désignation des sections vérificatrices pour les comptes de l'exercice 1959 (Veveyse, Abeille fribourgeoise, Ajoie et Clos du Doubs, Alpes, Avenches, Basse-Broye).
6. Adoption des rapports publiés dans le Journal.
7. Nominations statutaires de trois membres sortants dont 2 rééligibles au Comité central : MM. A. Gonet et P. Meunier. Conformément aux art. 28 et 30 des statuts, M. Dietrich n'est plus rééligible.
8. Tirage au sort de la circonscription concours de ruchers 1959.
9. Adoption des nouveaux statuts de la Société d'apiculture de Grandson et Pied du Jura.
10. Propositions des sections présentées dans les délais statutaires.

A 13 heures, repas au même local (Café Vaudois). Prix Fr. 7.— sans vin.  
Le service sera payé par la caisse centrale.

Une fois l'ordre du jour épuisé, MM. Dietrich et Subilia feront une relation sur « *Le Congrès de Rome* » avec projections lumineuses.

MM. les délégués voudront bien remplir le bulletin pour *frais de déplacement* et le remettre à l'entrée de la salle à M. L. Gassmann.

*Pour le Comité :*

Le secrétaire,  
P. ZIMMERMANN

Le président,  
P. MEUNIER

# SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

## **Compte de Pertes et Profits pour l'année 1958**

### Recettes :

Cotisations (7.— moins 0.50 assurance)		
5226 membres à Fr. 6.50 . . . . .	33 969.—	
Annances du Journal . . . . .	7 095.10	
Abonnements et divers . . . . .	972.30	
Intérêts des Fonds propres . . . . .	871.14	
Subside de F.R.S.A. . . . .	280.10	
Versement Assurance « Vol » . . . . .	1 652.35	
Ventes diverses . . . . .	117.80	
Recettes diverses . . . . .	779.—	
Déficit d'exploitation . . . . .	486.86	
 Sommes égales . . . . .	46 223.65	46 223.65

**Comptes de l'exercice 1958 - Bilan  
au 31 décembre 1958**

*Disponible :*

	Actif	Passif
Caisse . . . . .	100.69	
Compte de chèques postaux II-1480 . .	5 903.90	
Compte Banque Cantonale Vaudoise . .	1 187.70	
Compte Crédit Foncier Vaudois . . .	5 134.10	

*Réalisables : Titres*

Obl. 3 1/2 % Conf. avril 46	10 000.—	
Obl. 3 1/2 % Ville Lausanne 49	10 000.—	
Obl. 3 1/4 % CFV Série 9	8 500.—	
Cert. dépôt BCV 3 1/2 % 62	10 000.—	
Cert. dépôt BCV 2 3/4 % 62	25 000.—	
Part. Union suisse des Paysans	300.—	
100 parts Coop. des Miels	<u>5 000.—</u>	68 800.—
Bibliothèque C.C.P. IIa-1198		243.69
Annonces C.C.P. IV-1370	644.79	
Annonces à encaisser	<u>2 637.05</u>	3 281.84

*Immobilisé :*

Bibliothèque . . . . .	1.—	
Matériel . . . . .	1.—	
Etiquettes et panonceaux . . . . .	5 531.20	

*Fonds assurance . . . . .* 35 000.—

*Transitoires passifs*

Cotisations 1959 encaissées	10 920.—	
Abonnements 1959 encaissés	<u>175.80</u>	11 095.80

*Fonds divers :*

Soldes au 31. 12. 58		
Bertrand, Fonds de Réserve	7 116.35	
Entraide . . . . .	2 609.90	
Dommages . . . . .	<u>10 740.35</u>	20 466.60

*Fonds propres :*

Solde au 31. 12. 57 . . .	24 109.58	
Déficit d'exploitation . . .	486.86	23 622.72
Sommes égales . . . . .	<u>90 185.12</u>	<u>90 185.12</u>

## **Comptes de l'exercice 1958**

### **Etat des fonds**

#### *Bertrand, Fonds de Réserve*

Solde au 31. 12. 57 . . . . .	5 938.20
Intérêts 1958 . . . . .	178.15
Versement 1958 . . . . .	1 000.—
Solde au 31. 12. 58 . . . . .	7 116.35
	7 116.35
	7 116.35

#### *Entraide*

Solde au 31. 12. 57 . . . . .	2 533.90
Intérêts 1958 . . . . .	76.—
Solde au 31. 12. 58 . . . . .	2 609.90
	2 609.90
	2 609.90

#### *Dommages*

Solde au 31. 12. 57 . . . . .	10 573.15
Intérêts 1958 . . . . .	317.20
Indemnités versées en 1958 . . . . .	150.—
Solde au 31. 12. 58 . . . . .	10 740.35
	10 890.35
	10 890.35

#### *Fonds assurance vol et déprédati ons 1958*

Montant du Fonds au 31. 12. 57 . . . . .	35 000.—
Primes : 5226 membres à Fr. 0.50 . . . . .	2 613.—
Surprimes . . . . .	339.90
Intérêts 3 % de Fr. 35 000.— . . . . .	1 050.—
Indemnités versées . . . . .	1 119.50
Timbre fédéral . . . . .	150.05
Au préposé : Honoraires et débours . . . . .	381.—
Part administration . . . . .	600.—
Part Mandataria . . . . .	100.—
Virement dépassement Fr. 35 000.— . . . . .	1 652.35
Montant du Fonds au 31. 12. 58 . . . . .	35 000.—
	39 002.90
	39 002.90

Gingins et Martigny-Bourg, 20 janvier 1959.

*Le caissier : Marcel SOAVI*

*Le président : Paul MEUNIER*

## Budget de l'exercice 1959

### *Dépenses :*

	Comptes 1958	Budget 1959
Assemblée des délégués . . . . .	3 487.40	3 600.—
Comité . . . . .	3 081.10	3 200.—
Gérance et location . . . . .	1 775.—	1 775.—
Fournitures de bureau et imprimés . . . . .	206.20	800.—
Impôts divers . . . . .	320.45	300.—
Assurance vieillesse et alloc. fam. . . . .	169.25	200.—
Affranchissements et ports divers . . . . .	99.75	
Téléphone . . . . .	120.95	300.—
Taxes des chèques postaux . . . . .	38.75	
Stations d'observ. et pesées . . . . .	620.10	600.—
Contrôle du miel . . . . .	410.60	425.—
Assurance respons. civile . . . . .	1 596.20	1 600.—
Concours de ruchers . . . . .	823.20	1 000.—
Biblioth., catalogues, achats et préposé . . . . .	601.05	900.—
Journal suisse d'apiculture . . . . .	27 612.75	28 600.—
Cotisations à charge . . . . .	2 070.50	2 100.—
Frais de garde de titres . . . . .	46.20	50.—
Cours divers . . . . .	—.—	700.—
A Fonds de réserve . . . . .	1 000.—	500.—
Film . . . . .	589.95	—.—
Dépenses diverses . . . . .	898.25	1 000.—
Assemblée générale . . . . .	656.—	—.—
	<b>46 223.65</b>	<b>47 650.—</b>

### *Recettes :*

Cotisations		
5050 membres à Fr. 7.50 . . . . .	33 969.—	37 875.—
Annonces du Journal . . . . .	7 095.10	7 000.—
Abonnements et divers . . . . .	972.30	900.—
Intérêts des Fonds propres . . . . .	871.14	800.—
Subside F.R.S.A. . . . .	280.10	200.—
Versement Assurance « Vol » . . . . .	1 652.35	—.—
Ventes diverses . . . . .	117.80	100.—
Recettes diverses . . . . .	779.—	100.—
Déficit présumé . . . . .	486.86	675.—
	<b>46 223.65</b>	<b>47 650.—</b>

Gingins et Martigny-Bourg, 20 janvier 1959.

*Le caissier : Marcel SOAVI      Le président : P. MEUNIER*

## Rapport

*de la commission de vérification sur le contrôle des comptes 1958*

Messieurs les délégués,

En exécution du mandat qui nous a été confié par l'assemblée des délégués du 8 mars 1958 en vertu des dispositions statutaires, nous avons procédé le 7 février 1959 en présence du Bureau de la société, représenté par MM. Meunier, président, Zimmermann, secrétaire, Soavi, caissier, Gassmann, préposé aux annonces, à la vérification des comptes et de la gestion de notre société pour l'exercice 1958.

La séance est ouverte à 10 h. M. le président nous donne lecture du rapport de la fiduciaire MANDATARIA qui a procédé, les 22 et 23 janvier 1959, à la vérification des comptes de l'exercice 1958.

La commission se sépare en 2 groupes pour examiner :

1. les comptes généraux
2. les comptes spéciaux (annonces, assurances, bibliothèque, etc.)

Tous les documents et justificatifs nécessaires à l'exécution de notre mandat ont été mis à notre disposition.

L'inventaire a été présenté et également vérifié. Nous aimeraisons qu'à l'avenir le contrôle des balances et des microscopes soit complété par une justification des augmentations ou des diminutions.

Nous avons procédé à différents sondages, notamment pour les mois de février, mars, mai, juillet, août, octobre et novembre, et sommes arrivés à la conviction que les nombres inscrits et les écritures passées sont exacts.

Sur la base des vérifications effectuées, nous pouvons donc, Messieurs les délégués, vous proposer :

1. d'accepter les comptes tels qu'ils sont présentés
2. d'en donner décharge aux organes responsables
3. d'adresser au comité et en particulier à M. Soavi, caissier, des sincères remerciements pour leur excellente gestion et pour leur inlassable dévouement.

Lausanne, le 7 février 1959.

Signé : pour

Val-de-Ruz : *Robert Dessoulavy*

Val-de-Travers : *Robert Demarchi*

Vallée de Joux : *Emile Meylan*

Veveyse : *Charles Esseiva*

Abeille fribourgeoise : *Fortuné Ridoux*

Ajoie et Clos du Doubs : *Georges Catté*

## Rapport

*sur la marche du Service des annonces durant l'année 1958*

Ce service a fonctionné sans grande fièvre au cours de l'année écoulée, l'acquisition des annonces étant directement influencée par les rapports des ruchers.

Cependant, bien que 1958 fut généralement une année de faible récolte, le revenu net des annonces s'est maintenu, à peu de chose près, au niveau de celui de 1957.

Revenu net en 1957	Fr. 7 130.05
Revenu net en 1958	Fr. 7 095.10
Différence	Fr. 34.95

Au 31 décembre 1958, le compte des débiteurs s'élevait à Fr. 2 637.05 ; à ce jour il reste à encaisser Fr. 575.—. Les entrées ayant été normales dans le courant de janvier 1959.

Les pertes sur annonces pendant la période écoulée ont été minimes ; elles se sont élevées à 111 francs et représentent des créances irrécouvrables.

Nous remercions les Maisons de commerce, les établissements apicoles et les particuliers qui ont utilisé les colonnes du Journal pour leur publicité ; nous croyons avoir rendu service aux vendeurs comme aux acheteurs.

La parution d'offres de vente d'abeilles et de reines provenant de régions sous séquestre pose toujours des problèmes délicats et soulève parfois quelques petites difficultés. La limitation du commerce des abeilles ne dépend pas du service des annonces du Journal suisse d'apiculture, mais de l'Office vétérinaire fédéral, aux instructions duquel l'acquéreur est tenu de se conformer.

Nous espérons néanmoins que les restrictions apportées au commerce des abeilles pourront être levées ou sérieusement réduites au cours de la saison prochaine, ce qui faciliterait notre tâche.

Courrendlin, le 12 février 1959.

Les préposé aux annonces SAR :  
*L. Gassmann.*

## Rapport du rédacteur

*« Je n'apporte, je le sais, qu'un caillou dans une ornière, mais dix mille charrettes de cailloux finissent par faire une route ».*

Taine

C'est un appel, n'est-il pas vrai, chers apiculteurs pour que tous ceux qui trouvent notre journal insuffisant, trop scientifique, etc., apportent leur pierre à l'édifice.

Toute collaboration sera appréciée et convenablement rémunérée. Nous souhaitons que les apports soient plus nombreux.

Les 12 numéros de notre journal forment un ensemble de 29 pages en moyenne de texte.

L'année écoulée fut plus médiocre en collaboration que les précédentes. Les apports du Liebefeld furent minimes. Un seul article important de M. Fyg « Comment est provoqué le vol d'une reine vierge ». Fort heureusement, nous avons trouvé une importante documentation scientifique étrangère.

Quant à la technique apicole, à part les conseils aux débutants, nous n'avons reçu que peu de documents utiles. Je mets à part « Les observations au trou de vol », de l'abbé Dubey, guide précieux pour ceux qui désirent apprendre à voir.

Le « Passé instructif » tend à nous enseigner la modestie ; nous ne pouvons que prendre exemple devant tant d'observateurs et chercheurs persévérandts.

Les « Echos de partout », très appréciés, nous renseignent sur les sujets les plus divers grâce aux possibilités linguistiques de notre secrétaire.

« Questions et réponses » permettent d'aborder quelques sujets d'ordre pratique. Nous voudrions que nos lecteurs questionnent davantage. Nous répondons très volontiers soit directement à l'intéressé, soit par le journal si la ou les questions offrent un intérêt général.

« La page de la femme » reste ouverte à toutes les dames qui apprécient les abeilles et surtout aujourd'hui à celles qui jouissent des droits égaux à leurs époux. Qu'elles y pensent, leurs communications seront les bienvenues.

« Les rapports et nouvelles des sections » donnent une idée de l'activité qu'elles déploient. Nous constatons malheureusement que trop nombreuses sont encore celles qui manquent d'activité. Si vous voulez maintenir l'intérêt pour l'apiculture chez vos membres et attirer des jeunes, il importe que les comités soient agissants. Ils contribueront ainsi à la prospérité de notre Société romande. Si de nombreux jeunes cherchent leurs loisirs dans les sports les plus divers, il y en a qui préfèrent l'observation des beautés de la nature : oiseaux, insectes, flore, poissons, etc. Faites voir à ces jeunes le plaisir qu'on peut trouver auprès des abeilles. Un effort, un peu de bonne volonté et vous trouverez dans votre région des recrues.

Comme M. M. Soavi renonce à donner mois après mois les « Conseils aux débutants », au nom de mes collègues et des apiculteurs romands, je tiens à lui exprimer notre gratitude pour sa précieuse collaboration.

Morges, le 15 février 1959.

*A. Valet*

Communication de la Station fédérale du Liebefeld,  
Section de l'apiculture

PRELEVEMENTS D'ECHANTILLONS  
EN CAS D'EMPOISONNEMENTS D'ABEILLES

1. Les échantillons d'abeilles pour cas d'empoisonnements doivent être adressés sitôt constatés au début de l'empoisonnement, à la section apiculture du Liebefeld.
2. Les échantillons doivent être d'au moins une centaine d'abeilles, indiquant : *Empoisonnement et si possible un nombre important d'abeilles porteuses de pelotes de pollen.*  
Les abeilles tuées avec de la benzine ou de l'esprit de vin sont improches à l'examen.  
Si l'on soupçonne des infections par des matières nocives, il convient d'adresser un nombre plus élevé de cadavres pour permettre un examen chimique.
3. Les cadavres doivent être frais. Les abeilles desséchées ou en décomposition sont également improches à des recherches.
4. Les abeilles mortes doivent être envoyées dans des boîtes d'allumettes. Tout autre emballage, verres ou boîtes en fer est impropre.
5. Si l'on soupçonne que des produits toxiques utilisés sur les plantes ont altéré le miel, il faut envoyer *un échantillon d'au moins 250 gr.*
6. Chaque envoi doit être accompagné des renseignements suivants : le nom de l'endroit, celui du propriétaire du rucher, étendue de l'empoisonnement et les causes supposées ce celui-ci. (Par ex. indiquez si le jour ou la veille de la mort des abeilles, des traitements ont été faits sur des cultures dans le voisinage ; quelles plantes ont été traitées, quels produits ont été utilisés) causes de l'altération du miel.

*Bienenabteilung, Liebefeld.*

*Trad. A. Valet.*

---

En apiculture, il faut prendre des notes. Il faut jour après jour tenir une comptabilité du temps qu'il fait, des floraisons, des faits et gestes des abeilles, du progrès de leur travail.